



**Propriétaires,  
bénéficiez de subventions  
pour améliorer votre bien  
immobilier !**

Programme  
**«Habiter mieux»**



[nimes-metropole.fr](https://www.nimes-metropole.fr)



# Programme d'intérêt général

## Labellisé « HABITER MIEUX »



**Précarité  
énergétique**



**Habitat  
indigne**



**Maintien des  
personnes  
à domicile**

### C'est quoi le programme « Habiter Mieux » ?

Un programme d'actions permettant de réaliser des travaux de rénovation dans votre logement. Par exemple : réhabiliter votre logement dégradé, l'adapter à une perte d'autonomie pour un maintien à domicile ou encore le moderniser pour réaliser des économies d'énergie.

### Qui peut en bénéficier ?

- les propriétaires occupants
- les propriétaires bailleurs (louant leurs biens) d'un logement construit il y a plus de 15 ans

### Où se renseigner ?

#### **Urbanis, prestataire conseil de Nîmes Métropole :**

Lundi, mardi et jeudi,  
de 10h à 13h et de 14h à 17h  
04 66 29 75 35  
habitermieux@urbanis.fr

#### **Service Habitat de Nîmes Métropole :**

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h,  
Jeudi de 10h à 12h  
et vendredi de 10h à 12h  
04 66 02 54 14  
aidesparcprive@nimes-metropole.fr

### Quelles sont les aides ?

#### **Vous êtes propriétaire occupant :**

- des conseils gratuits et personnalisés par des professionnels pour toutes vos démarches
- une aide financière (sous conditions de ressources)
- un taux de TVA réduit sous certaines conditions (5,5% pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et les travaux indissociablement liés)

#### **Vous êtes propriétaire bailleur :**

- une aide financière pour la réalisation de vos travaux
- une réduction fiscale sur vos revenus locatifs pendant 6 ans (sans condition de ressources du propriétaire, sous condition de loyer et de ressources des locataires)